



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

Comité Technique Central des préfectures
31 janvier 2013

En propos introductifs, le Secrétaire Général du Ministère a fait aux représentants des personnels une description de la situation économique de la France et ne s'est pas caché pour nous indiquer que sur le plan budgétaire au ministère de l'Intérieur, **l'avenir était noir, très noir !!!!!**

Pour le fonctionnement : après le gel de 6 %, le surgel donc des annulations de crédits.

Il reconnaît qu'un tiers des mesures de recalage budgétaire sont supportées par la fonction publique d'Etat mais il est clair qu'au sein du Ministère, encore une fois le poids des efforts sera supporté par l'administration générale et territoriale. 225 000 agents sont affectés sur des secteurs considérés comme prioritaires et 50 000 (dont les préfectures !) sur des secteurs non prioritaires.

Les crédits alloués à l'action sont sanctuarisés mais ceux de la formation divisés par deux voire par trois.

« On est dans la limite de ce qu'on peut faire en fonctionnement, on arrive au bout de la planche !!!! Qu'est ce qu'une préfecture après les coups de rabots successifs ? On peut encore aller le plus loin possible dans la simplification des missions (il annonce d'ailleurs que le Préfet FILY prend la suite du Préfet RIFFAULT) mais cela ne sera pas encore suffisant ». Simplifier avant de restructurer.

Tels sont les propos tenus par Didier LALLEMENT, il ajoute « transférer aux collectivités ce n'est pas possible (l'Etat doit compenser financièrement) transférer au privé, il faut sans doute s'y préparer »

A la demande de FO PREFECTURES, il a réaffirmé le maintien des préfectures et sous-préfectures au sein du Ministère de l'Intérieur.

Quant au titre 2, pas de surgel pour l'instant mais..... il ne faut pas l'exclure. Il faut se préparer à de nouvelles suppressions d'emplois : -550 agents en 2014, -600 en 2015.

Bref, tout fut dit **Supprimer des sous-préfectures, l'impact budgétaire est insignifiant !!!!**

L'ordre du jour était le suivant :

1/ projet de décret relatif à l'exercice des fonctions de SGAR par le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique (dans les faits, la pérennisation d'une organisation mise en œuvre à titre expérimental depuis le mois de février 2010)

2/ projet d'arrêté relatif à la restructuration de certains Centres de Services Partages (CSP) Chorus

3/ projet d'arrêté fixant le montant de la prime de restructuration de service dans le cadre de la fermeture de certains CSP CHORUS

4/ projet d'arrêté déterminant les emplois des CSP susceptibles de donner lieu à l'attribution de l'indemnité temporaire de mobilité

5/ point d'information sur la MAP (modernisation de l'action publique)

Régionalisation CHORUS

Pour FO PREFECTURES, les projets devront faire l'objet de présentation dans les CT locaux pour avis et dans les CHSCT pour information. Les effectifs des plateformes régionales devront être calculés sur la base du volume d'actes de gestion divisé par 3000. Sur le premier point, accord est donné par le Secrétaire Général.

Le DRH a bien indiqué que seuls les agents volontaires (titulaires contractuels) pourront suivre leurs missions en région. 300 agents sur le plan national seraient concernés, 10 % seraient volontaires.

Des consignes seront données aux Préfets pour que les agents puissent conserver temps partiel, régime indemnitaire spécifique etc, pour que les collègues affectés dans les départements non volontaires soient réaffectés en priorité. Une cellule nationale d'appui devrait être créée. Mobilisation des Conseillers mobilité carrière, référent RH au niveau régional...

Les moyens dédiés aux formations aux applicatifs sanctuarisés :

Les agents nouvellement affectés sur des plateformes régionales Chorus devront avoir suivi le 1^{er} module de formation avant affectation sur le poste.

8 régions basculeront au 1^{er} janvier 2014.

Le ministère indique qu'il est trop tôt pour se prononcer sur les effectifs cibles des futures plateformes régionales Chorus. Il pense qu'avec la régionalisation on pourra aboutir à des économies de moyens. Pour le secrétaire général du ministère, il n'est pas à ce jour envisagé d'aller vers des plateformes interministérielles. « Cela ne conduirait pas forcément à plus d'efficacité et concentrer la gestion de la dépense de l'Etat sur quelques cibles donnerait trop de prise aux organisations syndicales en cas de conflit ».

Pour le Secrétaire Général, la régionalisation peut se faire en 2 temps mais il est pressé de faire des économies pour éviter que cela ne porte sur d'autres fonctions !!!!!

Nous avons aussi évoqué la situation des régions outre mer dont le fonctionnement des plateformes se fait en interministériel. Le Secrétaire Général s'est engagé à verser à nos collègues concernés les montants équivalents obtenus par nos camarades de Saint Pierre et Miquelon en grève pendant deux semaines à l'initiative de FO PREFECTURES et donc l'alignement avec le montant perçu par les agents du MEDDE.

Seul FO PREFECTURES a voté contre le projet de fermetures des CSP départementaux.

MAP Modernisation de l'action publique

Le Secrétaire Général a rappelé la méthode gouvernementale. Les politiques publiques du MI concernées par les évaluations : la politique d'intégration, politique territoriale incendie et secours, la politique de sécurité routière.

Le Préfet Olivier ANDRE vient de prendre en charge ce dossier pour le MI.

Prochain CIMAP (Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique) : le 4 avril 2013

Pour FO PREFECTURES, tout a été dit dans une déclaration préalable. Après la RGPP, la MAP. Le SG tiendra informé les OS.

QUESTIONS DIVERSES DEMANDEES PAR FO PREFECTURES

1/ Service Social – circulaire DGPN pôle vigilance suicides

Françoise GRACIANO et David PEVERELLI respectivement AS dans le TARN et dans la Sarthe se sont fait l'écho des conditions dans lesquelles le réseau social du MI avait découvert la circulaire sur le pôle vigilance suicides (document préparé par la SDASAP police).

Le SG a trouvé leurs arguments très convaincants, preneur de leurs éléments. Des instructions ont été données à la DRCPN pour que ce document fasse l'objet d'un ré examen. Affaire à suivre.

2/ FAETON – période transitoire

Le DMAT fait le point après 8 jours de mise en place de la période transitoire. La nouvelle version du FNPC V96 ne répond pas à toutes les questions. 80 questions ont été remontées par 27 préfetures, pas de situations bloquées, pas de risques non maîtrisés.

Le temps de traitement est plus long qu'avant. Les problèmes d'accès des collègues en DDI devraient être réglés.

Pour FO PREFECTURES, les collègues n'ont pas été formés sur les équivalences de permis de conduire entraînant allongement de temps d'accueil et titres fautés. L'administration a répondu qu'un tableau EXCEL sera mis à disposition des agents pour le 15 février.

3/ Circulaire de gestion et de performance 2013 (programme 307)

En ce qui concerne les indicateurs de performance, la notion de comparaison de préfecture de même strate a disparu. Les objectifs sont fixés dans la région.

Autre sujet abordé à notre demande : la certification des préfectures. 70 sont certifiées, l'objectif à atteindre 100 % en juin 2013.

FO PREFECTURES a dénoncé la course à la certification et la pression qui est mise sur les agents pour l'obtention et après..... pour le maintien.

L'administration centrale a réalisé que dans ce cadre les fonctionnaires de préfecture avaient de bonnes idées. Des fiches dites de « bonnes pratiques » seront mises en ligne sur le site de la DMAT. Un comité de suivi est d'ailleurs installé. Le sujet sera abordé lors de la prochaine réunion DRH/DMAT.

Enfin, FO PREFECTURES a interrogé le Secrétaire Général sur la fusion des SGAP Paris et Versailles. Il a confirmé cette perspective pour le 1^{er} janvier 2014 !!!!! Attention donc au basculement de la paye pour les collègues concernés.

